

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de
Séance du 11 octobre 2018

Envoyé en préfecture le 24/10/2018
Reçu en préfecture le 24/10/2018
Affiché le
Commune d'ANTOINGT
ID : 063-216300053-20181011-DELIB11110201-DE

L'an deux mil dix-huit le onze octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 4 octobre 2018, se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

Conseillers présents : Chantal ROUSSEL, Emmanuel GONTHIER, Claude JACOB, Lydia ESCLATINE, Guy SOUILLER, Philippe TERRANOVA.

Conseiller absent : Tony CANO (procuration à Emmanuel GONTHIER), Analio FIGUEIREDO (procuration à Guy SOUILLER), Nicolas BIERI.

Secrétaire de séance : Lydia ESCLATINE.

Délibération n° 1: Révision des statuts de la communauté d'agglomération « AGGLO Pays d'Issoire »

Le conseil municipal réuni en séance publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales, dont les articles L. 5211-5, L. 5211-5-1, L. 5211-17 et L.5211-20 et L. 5216-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02779, en date du 6 décembre 2016, portant création de la communauté d'agglomération par fusion des communautés de communes « Bassin Minier Montagne », « Lembron Val d'Allier », « Ardes Communauté », « Puy et Couzes », « Issoire Communauté », « Pays de Sauxillanges », « Coteaux de l'Allier », et « Couze Val d'Allier » et dissolution des syndicats « Syndicat intercommunal à vocation sociale de la région d'Issoire » et « Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement du Pays d'Issoire Val d'Allier sud » au 1er janvier 2017;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17-02535 en date du 20 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1er janvier 2018 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération « AGGLO Pays d'Issoire » n° 2018-04-15 en date du 20 septembre 2018 relative à la révision des statuts ;

OUI l'exposé du rapporteur,

CONSIDERANT le projet de statuts notifié par la communauté d'agglomération « AGGLO Pays d'Issoire » figurant en annexe à la délibération susvisée ;

CONSIDERANT, le délai de trois mois dont dispose la commune pour se prononcer sur cette révision statutaire à compter de la date de notification, à savoir le 30 septembre 2018 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE d'approuver la modification statutaire adoptée par la communauté d'agglomération « AGGLO Pays d'Issoire » le 20 septembre 2018.

DECIDE d'approuver les nouveaux statuts la communauté d'agglomération « AGGLO Pays d'Issoire » tels que joints en annexe à la présente délibération.

DEMANDE à Monsieur le Préfet du Département du Puy de Dôme de prendre acte de cette décision et, en la présence de la majorité qualifiée requise des communes membres, de modifier en conséquence les statuts la communauté d'agglomération « AGGLO Pays d'Issoire » par arrêté.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Chantal ROUSSEL


